



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210624-BUR-AG-21-067-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2021  
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 24 juin 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Demande d'agrèments ZAE d'Erbajolo**

L'an deux mille vingt et un, le 24 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, LINALE Serge, ROSSI Michel, DE GENTILI Emmanuelle, SIMONPIETRI Pierre-Michel.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

MILANI Jean-Louis, SIMEONI Gilles, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Demande d'agrément ZAE d'Erbajolo**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 modifiant les délégations d'attribution du Conseil au Bureau et notamment la délivrance d'agrément concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo ;

Vu les demandes d'acquisition foncière sur la ZAE d'Erbajolo déposées auprès du concessionnaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- La demande d'acquisition foncière de 1500 m<sup>2</sup> portée par Monsieur CASTELLI pour une partie de la parcelle BM1009 ;
- La demande d'acquisition foncière portée par la société ARIA pour une parcelle de 1500 m<sup>2</sup> ;
- La demande d'acquisition foncière portée par Monsieur VILLA / Groupe SICO pour une parcelle de 3000m<sup>2</sup> ;
- La demande d'acquisition foncière de 10000 m<sup>2</sup> portée par Monsieur ZUCCARELLI sur les parcelles précédemment agréées pour le projet U Merca récemment retiré (notamment BL250, BL257) ;
- La demande d'acquisition foncière de 6000 m<sup>2</sup> portée par Monsieur BERNARDINI pour la parcelle BL 251 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Président

Louis POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**